

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages 600 F ● 32 à 44 pages 1000 F ● 48 à 60 pages 1500 F ● Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F ● Avis d'immatriculation 10 000 F ● Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS

ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

2005

30 juin - Décret n° 2005-59/PR portant nomination d'un
directeur de cabinet du Premier ministre 1

26 juil. - Décret n° 2005-60/PR portant nomination d'un
conseiller à la présidence de la République 2

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

**DECRET N° 2005-059/PR du 30 juin 2005 portant
nomination d'un directeur de cabinet du Premier
ministre**

Le Président de la République,

Vu la constitution de la République togolaise du 14 octobre 1992,
notamment en son article 79 ;

Vu le décret N° 92-013/PMRT du 23 janvier 1992 portant
réorganisation des services du Premier ministre modifié par le décret n°
93-77/PMRT du 22 octobre 1993 ;

Vu le décret n° 2005 - 056 /PR du 08 juin 2005 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2005-058/PR du 20 juin 2005 portant composition du gouvernement ;

Sur proposition du Premier Ministre,

DECRETE

Article premier : Monsieur René Sonnou Mama TIEM, professeur à l'Université de Lomé, est nommé directeur de cabinet du Premier ministre, avec rang de Ministre délégué.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 30 juin 2005

Le Président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier Ministre
Edem KODJO

DECRET N° 2005-060/PR du 26 juillet 2005 portant nomination d'un conseiller à la Présidence de la République

Le Président de la République,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 révisée le 31 décembre 2002 ;

Vu le décret n° 2005 - 052/PR du 06 juin 2005 portant organisation des Services de la Présidence de la République ;

Le conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

Article premier : Monsieur Guy LORENZO est nommé conseiller à la Présidence de la République.

Art. 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 26 juillet 2005

Le Président de la République
Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier Ministre
Edem KODJO